****

NOTE A L’ATTENTION DES CA

DES RESEAUX PARTIES-PRENANTES DE
LA COOPERATION DES PÔLES ET RESEAUX
REGIONAUX MUSIQUES ACTUELLES

**Cette note fait suite aux rencontres « Balle au Centre ! » organisées en mai dernier à Orléans, pour les 20 ans de la Fraca-MA. Suite à une année très dense de travaux communs, un atelier collectif a permis à chaque réseau régional d’exprimer sa façon d’envisager la Coopération des pôles et réseaux régionaux de Musiques actuelles.**

Il s’agit de projeter l’avenir de la Coopération dans un contexte de changement institutionnel (création du CNM…), de structuration des écosystèmes régionaux et d’accélération de nos collaborations. Il s’agit d’interroger le fonctionnement de la Coopération, pour y garantir la transparence et la démocratie, dans un esprit d’efficacité, de confiance réciproque, de respects des différences, et dans le cadre d’objectifs complémentaires ou convergents avec d’autres espaces nationaux partenaires. La question d’organiser formellement la Coopération à travers un « document fondateur » et/ou une structure juridique se pose aujourd’hui. Cette note a vocation à soutenir les échanges à ce sujet.

**HISTORIQUE, ActuALITE et dynamique de la Coopération**

L’ouverture des rencontres « Balle au Centre ! » a été l’occasion d’un historique des collaborations au sein de la Coopération, ainsi que d’un état-des-lieux de ce qu’elle représente en quelques chiffres clefs.

Historique de la Coopération

* 2010 :
	+ Signature d’un protocole de coopération entre le Rama (Aquitaine), la Fraca-Ma (Centre) et le Pôle Pays de la Loire, en marge des Rencontres Nationales Politiques Publiques et Musiques actuelles (RNPPMA) à Nantes ;
* 2012 :
	+ Elargissement de la coopération inter-régionale aux PRMA (Poitou-Charentes), Polca (Champagne-Ardenne) et Avant-Mardi (Midi-Pyrénées) ;
* 2014 :
	+ 1er stand commun aux BIS de Nantes (janvier 2014) avec 6 pôles et réseaux MA ;
	+ 1er Séminaire inter-régional à Orléans (15 ans de la Fraca-MA), en mai 2014.
* 2015 :
	+ Nouvel élargissement de la coopération inter-régionale dans le contexte de la loi NOTRe ;
	+ Création du GIP cafés-cultures (le Pôle et le Rim sont co-fondateurs) ;
	+ Fin du Réseau Ressource (la plupart des réseaux régionaux y étaient investis depuis 2005 aux côtés des structures d’info-ressources) ;
	+ Création des 1ers outils d’info (« coop.rezo »).
* 2016 :
	+ 2e stand commun de la Coopération lors des BIS de Nantes (Janv. 2016) avec 14 réseaux régionaux représentant 800 structures dans 10 des nouvelles régions qui passent de 22 à 13 ;
	+ Les réseaux régionaux entament des processus de fusion et de réorganisation qui les conduisent à adopter un modèle + ouvert, voire « écosystémique » ;
	+ Les réseaux régionaux participent au Manifeste pour la diversité musicale signé par 27 organisations territoriales et nationales (www.diversite-musicale.org).
* 2017 :
	+ 2e séminaire de la Coopération à Massy-Palaiseau (mars 2017) ;
	+ Lancement du Tour de France du Développement d’Artistes par la Coopération.
	+ Rencontre avec Rock Olivier Maistre, dans le cadre de son rapport concernant le CNM, par Octopus et le RIM (juillet 2017) ;
	+ Signature du 1er Contrat de Filière régional en Nouvelle–Aquitaine (sept. 2017).
* 2018 :
	+ 3e stand commun de la Coopération lors des BIS de Nantes (Janv. 2018) avec 12 réseaux constitués (1200 structures )et un territoire en préfig’ : la Fema (Bourgogne Franche-Comté), la Fraca-MA (Centre Val de Loire), Grand Bureau (Auvergne Rhône-Alpes), Haute-Fidélité (Hauts de France), Octopus (Occitanie), le Pam (Région Sud & Corse), le Polca (Grand Est), le Pôle (Pays de la Loire), le PRMA (La Réunion), le Rif (Ile-de-France), le Rim (Nouvelle Aquitaine) et RMan (Normandie), ainsi qu’ApresMai/BWS/MdP (Bretagne) ;
	+ Co-Organisation du 1er débat public sur les contrats de filière, lors des BIS 2018 ;
	+ Poursuite du Tour de France du Développement d’Artistes + lancement de l’Etude nationale sur le développement d’artistes par la Coopération ;
	+ 1ère réunion interne de partage sur les Contrats de filière, à Bordeaux (mars 2018) ;
	+ Courrier commun de la Coopération à la ministre de la Culture, Françoise Nyssen, à propos de la méthodologie des Contrats de filière (avril 2018) ;
	+ Contribution de la Coopération lors de la journée « Pour une concertation sur les politiques publiques en faveur des musiques » à l’Assemblée Nat. (avril 2018) ;
	+ Invitation conjointe des pôles et réseaux régionaux MA par la directrice DGCA du ministère de la culture et des directeur/trices des DRAC (mai 2018) ;
	+ 3e séminaire de la Coopération, à Bordeaux (juin 2018) ;
	+ Participation du RIM au titre de la Coopération aux auditions de la mission de préfiguration du CNM à La Rochelle (juillet 2018) ;
	+ Participation du Rif, du Pam, du Polca et du Pôle, aux auditions de la mission de préfig. du CNM à l’Assemblée nat. (juillet 2018) dans le cadre de l’inter-fédé. ;
	+ Contribution écrite de la Coopération à destination des députés Pascal Bois et Emilie Cariou, dans le cadre de la mission de préfiguration du CNM (juillet 2018) ;
	+ Lancement de l’Étude nat. sur le développement d'artistes, lors du Mama, à Paris (oct. 2018).
* 2019 :
	+ 2ème réunion interne de partage sur les Contrats de filière, à Nantes (février 2019) ;
	+ Participation du Pam et du Pôle, au titre de la Coopération, au lancement par le ministre de la Culture Franck Riester, des travaux préparatoires en vue de la création du Centre national de la Musique (Mars 2019) ;
	+ Désignation de Grand Bureau et du Polca pour représenter la Coopération au Conseil d’Administration de l’Irma (mars/avril 2019) ;
	+ Courrier de la Coopération à Catherine Ruggeri, Pdte du comité opérationnel du CNM pour demander à être invité au Comité élargi de préfiguration du CNM (fin avril 2019) ;
	+ Invitation de la Coopération au Comité élargi de préfiguration du CNM dès son lancement (mai 2019) et désignation du Rim par la Coopération pour y participer ;
	+ 4e séminaire de la Coopération à Orléans, dans le cadre des rencontres « Balle au Centre ! 20 ans de la Fraca-MA » (mai 2019).

**Quelques chiffres clefs de la Coopération**

* + 1 200 structures représentées / 72% d’associations / 4 000 salariés permanents
	+ 85 adhérents en moyenne par réseau
	+ Existe depuis 9 ans en moyenne / Plus de 50% des réseaux créés depuis 2016
	+ Budget médian = 340 000 euros / Nombre médian d’ETP : 4,35 ETP

**TRAME POUR QUESTIONNER LE FONCTIONNEMENT de la Coopération**

Vous trouverez ci-dessous une trame pour entamer un débat au sein des gouvernances des réseaux régionaux qui concourent à la Coopération, dans le but de cadrer son évolution, par une définition plus précise de son fonctionnement et de ses objectifs, afin de dessiner plus finement un mode de structuration satisfaisant pour chacune des parties-prenantes. Cette question de la structuration se pose du fait du contexte de création du CNM et de notre historique commun. Cette trame est constituée d’un SWOT et d’une série de questions, à partager au sein de chaque réseaux, puis ensemble.

**Swot « état des lieux » à compléter**

**Forces**

* « National/Régional » :
	+ Montée du « fait régional » (Loi NOTRE, financements européens…) ;
	+ Harmonisation des modèles de réseaux régionaux (élargissement/ouverture) ;
	+ Habitudes de collaborations et inscriptions des réseaux régionaux dans des travaux/combats auprès des syndicats et fédés : diversite-musicale.org, inter-fédé, icoop, so-coop 🡪 pas de différences majeures sur le fond mais des priorités qui remontent différemment !
* Coopération :
	+ Solidarité effective au sein de la Coopération ;
	+ Volontarisme de certains réseaux ;
	+ Collaborations concrètes : contrats de filières, études communes, séminaires et échanges entre équipes… ;
	+ Le travail commun interrégional semble « payer » depuis quelques années : contrats de filière, GIP cafés-cultures, intégration aux travaux de préfig. CNM, entrée au CA de l’Irma… ;

**Faiblesses**

* « National/Régional » :
	+ Iniquité entre régions : Précarité de plusieurs réseaux régionaux qui ont peu de moyens en RH et en subventions ;
	+ Manque d’identification et de reconnaissance « nationale » des travaux territoriaux, en général ;
	+ Territoires « mis à distance » vis-à-vis de « la centralité du pouvoir » ;
* Coopération :
	+ Problèmes de temps et d’outils collectifs pour optimiser nos coopérations ;
	+ Possible mise à distance des gouvernances de certains réseaux (par manque de temps, d’outils d’information fonctionnel ou de structuration) ;
	+ Déperdition de temps dans une pluralité d’espaces politiques ou techniques au niveau national ;

**Risques/Menaces**

* Création du CNM :
	+ Rapport de force « national/régional » ou « industrie/utilité sociale » en défaveur des territoires et des « petits acteurs » ;
	+ Arbitrage concernant les crédits centraux et déconcentrés en défaveur de nos organisations (doublons) ;
	+ Retour en arrière sur les façons de travailler la ressource, l’observation… et pertes en termes d’autonomie ;
* Formalisation de la Coopération inter-régionale :
	+ Fragilisation de certaines fédés ;
	+ Risque de créer une « super-structure » (emploi centralisé permanent) ;
	+ Créer des concurrences au national ;

**Opportunités/Enjeux**

* Création du CNM ;
	+ Meilleure synergie ;
	+ Alliances, parler de plusieurs endroits (+ de cordes à notre arc) ;
* Formalisation de la Coopération inter-régionale :
	+ Accès à des espaces nationaux pour les éclairer de nos regards territoriaux et « écosystème », faire valoir les travaux et méthodes développées en région, trouver les meilleures articulations entre national/régional ;
	+ Faire « norme » en tant que réseaux régionaux (vis-à-vis des institutions, en particulier régionales (Régions/DRAC) pour aider à la reconnaissance des réseaux les + précaires ;
	+ Opportunité concernant le CNM ;
	+ Transparence démocratique vis-à-vis des adhérents des réseaux, et meilleure communication des travaux ;

**La participation des réseaux régionaux à la représentation des musiques actuelles**

1. Votre réseau régional a t’il vocation, aujourd’hui, à exercer une fonction de représentation du secteur ? Comment est-ce formalisé dans votre projet ?

1. En tant que réseaux régionaux, avons-nous une plus-value à apporter à la représentation du secteur au niveau national ? Les réseaux régionaux doivent-ils s’organiser collectivement pour participer aux débats qui concernent l’avenir des musiques actuelles au niveau national ?
2. De fait, des réseaux régionaux sont déjà présents à titre individuel ou collectif dans des espaces nationaux : CA du Gip Cafés-cultures, Plateforme de la vie nocturne, CA de l’Irma, CA d’Agi-son, CN du SMA, Comité de préfig. du CNM… Que pouvons-nous attendre des réseaux régionaux présents dans ces espaces ? Qu’ils portent un message fort, une parole politique précise et définie, ou qu’ils contribuent aux échanges en étant « facilitateurs » pour aboutir à des arbitrages positifs ou à des dispositifs importants pour les acteurs que vous défendez ? Les deux ?
3. Pensez-vous qu’il y a des espaces à investir prioritairement, ou des espaces à ne surtout pas investir ? Pensez-vous qu’il est souhaitable de définir un périmètre à une forme de représentation collective des réseaux régionaux ?[[1]](#footnote-1) Pensez-vous que la Coopération est le bon endroit pour organiser la participation des réseaux régionaux à la représentation du secteur ?

**L’amélioration de la gouvernance de la Coopération**

1. Quelle organisation générale ?
	1. Distinction des espaces, d’un côté de coopération technique et de collaborations thématiques associant les équipes et les référents thématiques, et de l’autre des espaces stratégiques/politiques associant les dirigeants administrateurs et salariés (binôme direction/gouvernance). (processus en cours)
	2. Faut-il définir une feuille de route sur une période définie ? (avec des sujets prioritaires à travailler, des liens à établir avec d’autres orgas/fédés, des positionnements de réseaux pour s’investir dans les chantiers, des positionnements pour en piloter certains).
2. Quels espaces de discussions/débats ?
	1. 1 séminaire annuel (équipe/gouvernance) + réunions thématiques. (existant)
	2. 1 espace numérique d’échanges avec 2 sous-espaces (dt un pour gouvernance). (existant)
	3. 1 liste de discussion : coop.rezo@diversite-musicale.org. (existant)

1. Quels modes de prise de décision ?
	1. Quelles modalités pour décider (consensus, recherche du consensus, consentement, majorité simple/qualifiée…) ? Que faire lorsqu’il y a des positionnements minoritaires ?
	2. Quels outils et conditions nécessaires à une décision ? (vote à distance, temps imparti à l’échange « interne » avant décision, aller-retour entre réseaux…)
	3. Quel mandat pour les représentants des réseaux au sein de la Coopération, selon les modalités définies ?
	4. Ces règles peuvent-elles être adaptées selon des critères ? [[2]](#footnote-2)
2. Quelles communications ?
	1. Y a-t-il plusieurs possibles en termes de « signature » / Y a-t-il des vétos possibles empêchant de communiquer une position majoritaire mais non consensuelle ?
	2. Y a-t-il des distinctions possibles : communication « de la Coopération » ou « au titre de la Coopération », communication « dans le cadre de la Coopération » (faisant figurer uniquement les réseaux en accord avec le texte / hors véto).
3. Quelle articulation avec d’autres espaces de concertation (notamment Interfédé) ?
	1. Plusieurs possibilités / Question de la subsidiarité
		1. *Principe de porosité maximale : on recherche le dialogue permanent, participation des réseaux à tous les autres espaces sans restriction (lorsque c’est possible) et sans principe de représentation de la Coopération.*
		2. *Maximiser le principe de représentation (pour gagner en cohérence/temps).*
	2. Quelle solidarisation vis-à-vis de l’extérieur sur des décisions actées au sein de la Coopération *(partenaires publics ou pros - hors périmètre des réseaux/fédés MA)*

**La formalisation du fonctionnement**

1. Faut-il créer une structure juridique ?
	1. Un enjeu de communication et de temporalité (CNM)
	2. Plusieurs possibilités :
		1. Une charte / Un protocole
		2. Des statuts associatifs (en collégiale ?)

**CALENDRIER POSSIBLE**

* **Fin juin/juillet/aout/début sept**
	+ Débats au sein des CA et des gouvernances des réseaux à partir de la trame ci-dessus.
* **Mi-Sept. lors du congrès du SMA**
	+ Synthèse et définition des options qui s’offre à nous.
		- Tour de table / retours des régions, à travers une réunion collective aux réseaux.
* **Fin sept. / début oct.**
	+ Validation d’une option (Modalité à définir).
* **Octobre**
	+ Formalisation et rédaction
* **Evénements de fin 2019/ début 2020 : Mama 2019 (?), Trans 2019 (?), BIS 2020 (?)**
	+ Communication
1. Possibilité de choix :

	* *Non, pas de limite, cette participation au titre de la Coopération à une représentation des musiques actuelles doit se faire partout où c’est possible.*
	* *Oui, cette participation au titre de la Coopération à une représentation des musiques actuelles est importante, mais elle doit se faire uniquement dans la gouvernance des organismes « partenaires » des réseaux régionaux, qui agissent sur des missions essentielles/constitutives des réseaux.*
	* *Oui, cette participation au titre de la Coopération à une représentation des musiques actuelles est intéressante, mais elle doit se décider au cas par cas.*
	* *Oui, cette participation au titre de la Coopération à une représentation des musiques actuelles est intéressante, mais elle doit extrêmement restreinte.* [↑](#footnote-ref-1)
2. Possibilité de critères :

	* *Distinction possible selon l’impact de la décision : « décisions internes » (chantier) ; « décisions plus politiques » qui impliquent une communication commune ;*
	* *Distinction selon le type de décisions et leur fréquence : élection/désignation et définition de mandats, courrier technique ou thématique, communiqués ;*
	* *Distinction possible entre communication publique (communiqué) et communication ciblée (courrier) ;* [↑](#footnote-ref-2)